

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 3 janvier 2007 à 20:00 heures, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Normand Durand, Claude Brunet, Lyne Picard, Gilles Dazé, Claudette Laflamme et Ann Marie Colizza

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour;
2. Acceptation des procès-verbaux des assemblées du 4 et 18 décembre 2006;
3. Acceptation des comptes payables au 31 décembre 2006 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} décembre 2006;
4. Correspondance :
 - a) M.R.C. des Pays d'en Haut : Procès-verbal – Novembre 2006
 - b) Dufresne, Hébert, Comeau : Offre de services
 - c) Comité Régional de protection des Falaises : Demande d'appui
5. Rapport du Comité de l'Environnement;
6. Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme;
7. Rapport du Comité de la Voirie;
8. Rapport du Comité de la Sécurité publique;
9. Rapport des activités de la Chambre de Commerce de la Vallée de St-Sauveur;
10. Rapport du Comité des Loisirs;
11. Règlement 745-06 – tarification de la consommation de l'eau potable;
12. Résolution – adoption du règlement 745-06;
13. Avis de motion – règlement 747-06 – règlement modifiant le règlement 695-04 (tarification);
14. Résolution – modifier l'article VII du règlement 736-06 afin d'enlever au dernier paragraphe les mots « *une tarification suffisante* »;
15. Résolution – modifier l'article VII du règlement 737-06 afin d'enlever au dernier paragraphe les mots « *une tarification suffisante* »;
16. Résolution – critères de P.I.I.A. – enseigne « La Vallée des Pins »;
17. Résolution – critères de P.I.I.A. – Développement Boisé du Nordais;
18. Résolution – critères de P.I.I.A. – 700 rue Principale;
19. Résolution – autoriser MM. Le Maire et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de la cession de parcelles de terrains au chemin des Pionniers, à savoir :
 - a) lot 3 694 181;
 - b) lot 3 694 183;

20. Résolution – modifier la résolution portant le numéro 7922-1206 – échange de terrains avec la Cie 2947-5332 Québec Inc.;
21. Résolution – Budget 2007 – Régie intermunicipale de Police de la Rivière du Nord;
22. Résolution – demande de subvention au Ministère des Transports – Pont Cagliési;
23. Résolution - décompte progressif #1 – station de surpression au chemin de la Montagne;
24. Résolution – protocole d’entente – Transport Adapté et Collectif des Laurentides et la Municipalité;
25. Résolution – subvention – Maison des Jeunes Piedmont/St-Sauveur;
26. Résolution – dépenses incompressibles;
27. État des revenus et dépenses comparés au budget au 30 novembre 2006;
28. Rapport sur la qualité de l’eau;
29. Divers;
30. Questions du public;
31. Levée de l’assemblée.

7945-0107

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Picard, appuyée par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que l’ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

7946-0107

ACCEPTATION – PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyée par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que les procès-verbaux des assemblées du 4 et 18 décembre 2006 soient approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE**COMPTES PAYABLES AU 31 DÉCEMBRE 2006**

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montants</u>
Alain Contant Inc.	886.60 \$
Aqua-Réhab Inc.	512.78 \$
Asphalte Jean-Louis Campeau	1 142.39 \$
Attaches Éthier Inc.	20.51 \$
Les Autobus Burnet	349.33 \$
Bau-Val Inc.	1 278.47 \$
Bélisle et Carrière Inc.	692.31 \$
Bio-Services Inc.	489.42 \$
Boisclair et Fils Inc.	172.12 \$
Centre de camion St-Jérôme	3 251.91 \$
Chalifoux Sani-Laurentides	145.00 \$

Copie King St-Sauveur	60.84 \$
Cummins Énergie Est Canada	867.16 \$
Daniel Arbour et Associés	341.85 \$
Desrosiers Ford	381.68 \$
Dicom Express Inc.	34.62 \$
Distributions Bass Inc.	65.18 \$
Les Distributions d'Aqueduc Inc.	90.02 \$
Les Éditions Prévotoises	971.43 \$
Les Éditions Main Street Inc.	165.23 \$
Enviro-Urgence	1 794.71 \$
Équipement Robert Légaré Ltée	332.09 \$
Équipement Ontrac Québec	1 499.80 \$
Les Équipements Cloutier	2 788.32 \$
Forage Métropolitain	7 349.78 \$
La Forge de J.-François Mercier	1 447.17 \$
Formules Municipales	57.66 \$
François Leblanc Huissier	133.55 \$
Garage Jean Lefebvre	115.04 \$
Garde Manger des Pays d'en Haut	500.00 \$
Groupe PLB Lampron	3 691.98 \$
GSI Environnement	780.45 \$
H. Dagenais et Fils	1 474.51 \$
Hewitt	128.63 \$
Jean Loue Tout Inc.	100.96 \$
Lafarge Canada Inc.	3 136.16 \$
Laurin et Laurin Inc.	2 049.96 \$
Martech Signalisation	116.80 \$
Maxi-Courrier	71.57 \$
Maxxam Analytique Inc.	16 046.75 \$
Michelin North America Canada	189.27 \$
Nuspec Solutions Inc	201.52 \$
Pépinière G. Lorrain et Fils	37.84 \$
Pétrole Pagé Inc.	5 633.52 \$
PG Mensys	2 626.55 \$
Pièces d'Autos R. Therrien Inc.	774.99 \$
Planicité	1 366.03 \$
Pneus Bélisle St-Jérôme Inc.	127.91 \$
Praxair Canada Inc.	72.70 \$
Presse Commerce	186.88 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust	868.97 \$
Produits Pétroliers Intergaz	1 085.03 \$
Les Publications Laurentiennes	489.99 \$
Raymond Boyer et Fils	76.46 \$
Recyclage Ste-Adèle	947.84 \$
Régie Inter. Argenteuil-Deux-Montagnes	1 893.79 \$
Ressorts Mirabel	712.43 \$
R. Marcil et Frères	1 548.20 \$
Simard-Beaudry Construction	829.56 \$
SPI Sécurité	342.42 \$
Télévision Basses-Laurentides	28.49 \$
T. & W. Seale	2 876.20 \$
Ville de Ste-Adèle	76.16 \$
Vis Plus	50.74 \$

78 578.23 \$

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
(COMPTES PAYÉS 1^{ER} DÉCEMBRE 2006)**

No chèque	Description	Montant
48167	Autobus Galland	826.14 \$
48168	Petite Caisse	70.00 \$
48169	Robert Davis	218.40 \$
48170	S.P.C.M.	1 378.80 \$
48171	Bell Canada	1 105.13 \$
48172	Édith Proulx	300.00 \$
48173	Gilbert Aubin	306.70 \$
48174	Hydro-Québec	6 720.50 \$
48175	SSQ	2 453.39 \$
48176	Rollande Forget	100.00 \$
48177	Yanick Proulx	60.00 \$
48178	Claude Brunet	43.75 \$
48179	Gilles Dazé	57.56 \$
48180	Petite Caisse	130.00 \$
48181	Telus Mobilité	1 056.65 \$
48182	Association Loisir municipal	30.00 \$
48183	Les Fins Gourmets du Nord	1 976.12 \$
48184	Hydro-Québec	1 888.90 \$
48185	Hydro-Québec	192.18 \$
48186	Nathalie Legault	26.45 \$
48187	9105-2811 Québec Inc.	5 423.00 \$
48188	Financière Banque Nationale	4 970.93 \$
48189	Financière Banque Nationale	80 490.00 \$
48190	Alexandre Binette	100.00 \$
48191	Carmen Castonguay	375.00 \$
48192	Christiane De Carufel	225.00 \$
48193	Édith Proulx	33.90 \$
48194	Francis Falardeau	228.00 \$
48195	Jean-Pierre Grenier	100.00 \$
48196	Jean-Jacques Giguère	300.00 \$
48197	Jean-Francis Blondin	100.00 \$
48198	Louis Du Cap	250.00 \$
48199	Michel Dubois	150.00 \$
48200	Robert Davis	213.50 \$
48201	Simon Beaulne	375.00 \$
48202	Société Canadienne des Postes	485.06 \$
48203	9112-3737 Québec Inc.	18 231.23 \$
48204	9112-3737 Québec Inc.	45 593.77 \$
48205	CDS Inc.	871.72 \$
48206	Édith Proulx	300.00 \$
48207	Hydro-Québec	503.65 \$
48208	Isabelle Filion	800.00 \$
48209	L'Environnement du Nord	21 405.67 \$
48210	Robert Davis	220.15 \$
48211	Rogers Télécom - Business	65.94 \$
48212	Hydro-Québec	328.18 \$

201 080.37 \$

**ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DU
RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – COMPTES PAYÉS**

7947-0107

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que les comptes payables au 31 décembre 2006 ainsi que les comptes payés depuis le 1^{er} décembre 2006 soient approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

a) M.R.C. des Pays-d'en-Haut :
Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du mois de novembre 2006

7948-0107

b) Dufresne, Hébert, Comeau : Offre de service

Il est proposé par Monsieur Normand Durand appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte l'offre de service de la firme Dufresne, Hébert, Comeau pour des opinions verbales dans les domaines de l'administration courante de la Municipalité et ce, pour une somme forfaitaire de 1 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

c) Comité Régional de Protection des Falaises : Demande d'appui

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Ann Marie Colizza informe les membres des activités du Comité de l'Environnement.

Madame Colizza fait également un bref résumé du procès-verbal du Conseil d'administration de Tricentris tenu en décembre 2006.

En dernier lieu, Madame Colizza fait mention de la première parution du Piémontais environnemental.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur Normand Durand fait un court résumé des activités du département d'urbanisme et plus spécifiquement un bref résumé de la réunion du 14 novembre 2006.

NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le terme de trois membres vient à échéance;

7949-0701

ATTENDU la nouvelle politique du Conseil quant à la durée des mandats des membres des différents comités;

DONC il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que les personnes suivantes soient nommées membres du Comité Consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans :

- Madame Christiane De Carufel
- Monsieur Simon Beaulne
- Monsieur Philip Gale

ADOPTÉE

RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE

Monsieur Claude Brunet fait un résumé des activités du département de la Voirie et plus spécifiquement un court résumé de l'assemblée du 12 décembre 2006.

7950-0107

POSTE DE COORDONNATEUR À L'ENTRETIEN HIVERNAL

ATTENDU les recommandations du Comité des travaux publics;

DONC il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente avec le syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Piedmont pour la création d'un poste de coordonnateur à l'entretien hivernal; en compensation le préposé aux travaux publics occupant ce poste recevra une prime hebdomadaire de 150 \$.

Cette résolution a un effet rétroactif au 22 décembre 2006.

ADOPTÉE

RAPPORT DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Gilles Dazé fait rapport des activités de la Régie Intermunicipale de Police de la Rivière du Nord, ainsi qu'un court résumé des assemblées du 12 et 19 décembre 2006.

RAPPORT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VALLÉE

Madame Ann Marie Colizza fait un court résumé des activités de la Chambre de Commerce de la Vallée et plus particulièrement un résumé de la réunion tenue le 6 décembre 2006.

RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS

Madame Lyne Picard fait rapport des activités du département des Loisirs.

RÈGLEMENT 745-06

RÈGLEMENT DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC POUR 2007 ET SUIVANTES

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Piedmont désire adopter un règlement pour pourvoir à l'administration du réseau d'aqueduc et à son entretien, le tout conformément à l'article 557 du code municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée du 4 décembre 2006

DONC, il est proposé et résolu unanimement que le règlement portant le numéro **745-06** soit et est adopté et qu'il soit statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-haut décrit fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Une compensation pour pourvoir à l'entretien et à l'administration du réseau d'aqueduc est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

- a) **100.00\$** par unité de logement utilisée à des fins d'habitation; une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir, et comportant des installations sanitaires.
- b) **100.00\$** pour tous les autres lieux qui servent de résidence ou de domicile et qui ne correspondent pas aux caractéristiques énumérées à l'alinéa précédent et de manière non limitative.
- c) **250.00\$** par unité de logement située en dehors des limites de la Municipalité de Piedmont et desservie par Piedmont.

- d) **200.00\$** par unité de logement située dans les limites de la Municipalité de Piedmont et desservie par la Municipalité de Saint-Sauveur
- e) **100.00\$** par piscine privée, c'est-à-dire toute construction extérieure ou intérieure permanente ou temporaire, conçue pour la natation, la baignade ou autre divertissement aquatique ayant une profondeur de cinquante (50) centimètres ou plus et desservant une habitation unifamiliale isolée.
- f) **150.00\$** par piscine publique, c'est-à-dire toute construction extérieure ou intérieure permanente ou temporaire, conçue pour la natation, la baignade ayant une profondeur de cinquante (50) centimètres ou plus et qui ne dessert pas une habitation unifamiliale, tel que décrit au paragraphe précédent.
- g) **2.80\$** mille gallons – avec un minimum de **100.00\$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, professionnelles, industrielles et autres;

PLUS

0,035\$ du cent dollars d'évaluation sur tous les immeubles construits ou non, situés le long du réseau, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 3

La compensation pour l'administration et l'entretien du réseau d'aqueduc est payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

ARTICLE 4

Le présent règlement abroge et remplace le règlement portant le numéro **701-04**.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Clément Cardin
Maire

Gilbert Aubin
Secrétaire-trésorier

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 745-06,

règlement établissant la tarification pour la consommation de l'eau potable pour l'année 2007 et suivantes soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 747-07

Avis de motion est par la présente donné par Claude Brunet, échevin, à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement établissant la tarification pour l'utilisation d'un bien, service et /ou activité de la Municipalité.

7952-0107

RÉSOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT 736-06

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont adoptée un règlement portant le numéro 736-06, règlement décrétant l'enlèvement de câbles et l'installation de nouveaux à l'intersection du chemin Avila et du chemin des Hironnelles;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le dernier paragraphe de l'article VII dudit règlement;

DONC, il est proposé par Monsieur Gilles Dazé, appuyé par Madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que le libellé du dernier paragraphe de l'article VII dudit règlement soit modifié pour se lire comme suit :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables et réparti comme suit : »

ADOPTÉE

7953-0107

RÉSOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE VII DU RÈGLEMENT 737-06

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a adopté un règlement portant le numéro 737-06, règlement décrétant l'achat d'une souffleuse à neige détachable ayant une capacité de 3 000 tonnes/ heures;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le libellé du deuxième paragraphe de l'article VII dudit règlement;

DONC il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyée par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que le deuxième paragraphe de l'article VII du règlement 737-06 soit modifié pour se lire comme suit :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables construits ou non sur l'ensemble du territoire de la Municipalité suivant l'évaluation desdits immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

ADOPTÉE

7954-0107

ENSEIGNE – VALLÉE DES PINS

ATTENDU QUE la Municipalité a établi des critères de P.I.I.A. sur les enseignes à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Piedmont;

ATTENDU la demande présentée par le promoteur de la Vallée des Pins;

ATTENDU les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve les plans des enseignes proposées par le promoteur de la Vallée des Pins et autorise la responsable du département d'urbanisme à émettre les permis nécessaires pour l'érection desdits enseignes.

ADOPTÉE

7955-0107

DÉVELOPPEMENT – BOISÉ DU NORDAIS

ATTENDU QUE les promoteurs du Boisé du Nordais ont présenté une demande pour la construction des bâtiments 1 à 5 de leur projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a établi des critères de P.I.I.A. dans ce secteur de zone;

ATTENDU les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que le Municipalité de Piedmont approuve les plans des bâtiments 1 à 5 du développement du Boisé du Nordais et autorise la responsable du département d'urbanisme a émettre les permis.

ADOPTÉE

7956-0107

DÉVELOPPEMENT – BOISÉE DU NORDAIS

ATTENDU QUE les promoteurs du Boisé du Nordais ont présenté une demande pour le remplacement des bâtiments 7, 8 et 9 pour deux bâtiments de 6 unités chacun;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a établi des critères de P.I.I.A. dans ce secteur de zone;

ATTENDU les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte le principe de remplacer les bâtiments 7, 8 et 9 dans le projet du Boisé du Nordais car la densité sera diminuée tout comme le déblai et le déboisement; par contre avant

de donner l'autorisation de construire lesdits bâtiments, les promoteurs devront fournir des plans illustrant en autres, les points suivants :

- Respect de la hauteur de 9 mètres
- Respect d'un décroché minimum de 4 mètres
- Présence d'un mur coupe feu
- Prévoir l'emplacement des boîtes postales ainsi que les contenants à ordures et recyclage
- Prévoir la plantation d'arbres d'une hauteur minimum de 5 mètres afin de diminuer l'impact visuel des portes de garage
- Fournir une garantie bancaire de 50 000 \$ afin de garantir le respect des dispositions du P.I.I.A.

ADOPTÉE

7957-0107

DEMANDE – 700 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le propriétaire du 700, rue Principale a présenté une demande pour modifier la fenestration dudit bâtiment;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a établi des critères de P.I.I.A. dans ce secteur de zone;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est prononcé d'une façon formelle relativement audit bâtiment dans la résolution portant le numéro 164-9 dudit Comité et n'entend pas changer d'avis;

ATTENDU QUE la Municipalité estime qu'il est judicieux d'uniformiser la fenestration;

DONC il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve les plans modifiés pour le 700, rue Principale et ce principalement quant à la fenestration et autorise la responsable du département d'urbanisme à émettre les permis.

ADOPTÉE

7958-0107

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a adopté un règlement pour enlever le caractère de rue aux lots portant les numéros de cadastre 3 694 181 et 3 694 183;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents ou contrats pour lesquels la Municipalité cède pour la somme de 1,00 \$ lesdits terrains portant les numéros de cadastre 3 694 181 et 3 694 183 aux propriétaires contigus.

ADOPTÉE

ÉCHANGE DE TERRAIN – CIE 2947-5332 QUÉBEC INC.

7959-0107

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a déposé une offre écrite à la Cie 2947-5332 Québec Inc. pour l'acquisition du lot 2 312 936;

ATTENDU QUE Monsieur Serge Bergeron représentant de la Cie 2947-5332 Québec Inc. a déposé une contre-offre verbale à ladite proposition d'achat de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité juge ladite contre-proposition juste et équitable pour les deux parties;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité une promesse d'échange de terrains entre la Municipalité de Piedmont et la Cie 2947-5332 Québec Inc. et qui se lit comme suit :

La Compagnie 2947-5332 Québec, Inc s'engage à céder à la Municipalité de Piedmont;

- a) *Le lot portant le numéro 2 312 936 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 489.2 mètres carrés.*
- b) *Une partie du lot 2 312 915 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 3,198.9 mètres carrés, le tout tel qu'illustré par la lettre « A » au plan préparé par Monsieur Roch Labelle, Arpenteur-géomètre, en date du 28 novembre 2006 – minute 9746.*

En contrepartie, la Municipalité de Piedmont s'engage à céder à la Compagnie 2947-5332 Québec Inc;

- a) *Une partie du lot 3 185 058 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 1,423.2 mètres carrés, le tout tel qu'illustré par la lettre « D » au plan préparé par Monsieur Roch Labelle, Arpenteur-géomètre, en date du 28 novembre 2006 – minute – 9746*
- b) *Une partie du lot 2 312 889 du cadastre du Québec, et ayant une superficie de 218.8 mètres carrés, le tout tel qu'illustré sur une copie annotée du plan préparé par Monsieur Roch Labelle, Arpenteur-géomètre, en date du 11 décembre 1991 – minute – 5213.*
- c) *La Municipalité de Piedmont accepte le projet de lotissement présenté par la Compagnie 2947-5332 Québec Inc. et par Monsieur Serge Bergeron et donne quittance pour le paiement des sommes dues pour les frais d'études et la contribution aux fins de parc et espaces verts, et ce quant à la partie du lot 2 312 915 ainsi que des lots 2 312 892, 2 312 887, 2 312 933 et 2 312 916, une partie du lot 2 312 889 et une partie du lot 3 185 058.*
- d) *La Municipalité de Piedmont s'engage à effectuer les travaux correctifs de drainage tels qu'illustrés au croquis préparé par Monsieur Robert Davis, lequel est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante. Les dits travaux devront être effectués avant le 30 juin 2007.*

- e) *La Municipalité de Piedmont s'engage à payer les frais professionnels reliés à cette transaction, soit ceux du Notaire instrumentaire, soit Me Françoise Major et ceux de l'Arpenteur-géomètre, Monsieur Roch Labelle incluant les frais pour la pose de bornes manquantes pour délimiter la partie "A" et "D" illustrées au plan préparé par ledit arpenteur Roch Labelle, plan daté du 28 novembre 2006 et portent le numéro de minute 9746*

Cette résolution remplace la résolution portant le numéro 7922-1206 adoptée le 4 décembre 2006 et a un effet rétroactif au 20 décembre 2006.

ADOPTÉE

7960-0107

BUDGET – RÉGIE DE POLICE

ATTENDU QUE la Régie Inter municipale de Police de la Rivière du Nord a adopté son budget d'opération pour l'année 2007, le 12 décembre 2006;

DONC il est proposé par Monsieur Gilles Dazé, appuyé par Madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte les prévisions budgétaires des activités financières de la Régie Intermunicipale de Police de la Rivière du Nord pour l'année 2007 au montant de 3 776 883 \$; la quote-part de la Municipalité de Piedmont audit budget sera de 653 439 \$.

ADOPTÉE

7961-0107

DEMANDE DE SUBVENTION – M.T.Q. PONT CAGLIÉSI

ATTENDU QUE le pont Galiési est rendu à la fin de sa vie utile;

ATTENDU QUE la structure du pont demande des réparations majeures qui doivent être exécutées dans les plus brefs délais;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la population que le tablier du pont soit remplacé dans les meilleurs délais;

ATTENDU QU'un estimé sommaire de reconstruction dudit tablier est de l'ordre de 900 000 \$;

ATTENDU QUE les piliers du pont Gagliési sont en bon état et ne nécessitent que des réparations mineures;

ATTENDU QUE la largeur du pont actuel est de 6 mètres et pourrait être élargi sur les fondations existantes;

ATTENDU QUE la construction d'un pont avec un palier de 8 mètres pourrait engendrer des coûts jusqu'à 2 000 000 \$ car le tout nécessiterait des modifications majeures aux piliers existants;

ATTENDU QUE la construction d'un nouveau pont dans un nouvel axe engendrerait des coûts pouvant atteindre 4 000 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont désire procéder dans les meilleurs délais car cette infrastructure dessert une population importante de Piedmont ainsi que deux sites sportifs à savoir le Club de Golf ainsi que le Centre de Ski Mont-Olympia;

ATTENDU QUE ledit pont est emprunté par la majorité des résidents du secteur nord-ouest de Saint-Hippolyte;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont privilégie la solution de procéder à la réfection complète du tablier du pont actuel avec élargissement si possible mais en conservant les fondations existantes;

DONC il est proposé par Monsieur Claude Brunet appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont demande au Ministère des Transports une subvention pour la reconstruction complète du pont Gagliési avec élargissement si possible sur les fondations existantes; la Municipalité de Piedmont s'engage à contribuer pour un montant n'excédant pas 25% des coûts de réfection dudit pont.

ADOPTÉE

7962-0107

**STATION DE SURPRESSION –
CHEMIN DE LA MONTAGNE / DÉCOMPTE PROGRESSIF I**

ATTENDU le décompte progressif numéro I présenté par Équipe Laurence pour les travaux de réfection de la station de pompage chemin de la Montagne;

DONC il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve le décompte progressif numéro I pour les travaux de réfection de la station de surpression chemin de la Montagne et ce pour un montant de 5 640,53 \$ (taxes comprises) et autorise le Secrétaire-trésorier à émettre un chèque de ce montant à la Cie GBL Électrique Inc.

ADOPTÉE

7963-0107

TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par Madame Ann Marie Colizza appuyée par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte le protocole d'entente pour le transport adapté et collectif des Laurentides et autorise le Directeur général à signer ledit protocole d'entente; que Monsieur Claude Brunet soit nommé représentant de la Municipalité de Piedmont auprès dudit organisme.

ADOPTÉE

7964-0107

SUBVENTION – MAISON DES JEUNES

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le Secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Madame Lyne Picard, appuyée par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement qu'un montant de 8 000 \$ payable à raison de 666,66 \$ par mois, soit octroyé à la Maison des Jeunes Piedmont/St-Sauveur afin de les aider dans la poursuite de leurs activités.

ADOPTÉE

7965-0107

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU le règlement portant le numéro 609-01, règlement portant sur le pouvoir des fonctionnaires de dépenses dans la Municipalité;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyée par Madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que le Secrétaire-trésorier soit autorisé à payer sur réception des dépenses incompressibles suivantes :

Législation

110-131	Rémunération du Conseil
110-133	Allocation de dépenses
110-211	REER - Conseil
110-221	Régie des rentes
110-241	Fonds santé
110-310	Déplacements du Conseil

Application de la loi

120-953	Cour municipale
---------	-----------------

Gestion financière et administrative

130-141	Salaires de bureau
130-212	REER - employés
130-213	Fonds de pension - cadres
130-222	Régie des rentes
130-232	Assurance emploi
130-242	Fonds santé
130-252	C.S.S.T.
130-282	Assurances collectives
130-310	Déplacements bureau
130-951	Communauté municipale

Évaluation

150-951	Évaluation municipale
---------	-----------------------

Autres

130-321	Timbres
130-331	Téléphone

SÉCURITÉ PUBLIQUE

210-951	Régie de police
220-953	Incendie
290-451	Chenil

TRANSPORT ROUTIER**Voirie municipale**

320-141	Salaires - été
320-142	Salaires - autres

320-212	REER et fonds de pension
320-222	Régie des rentes
320-232	Assurance emploi
320-242	Fonds santé
320-252	C.S.S.T.
320-282	Assurances collectives
320-310	Déplacements employés
320-321	Timbres
320-331	Téléphone
320-339	Message-air
320-965	Immatriculation

Enlèvement de la neige

330-141	Salaires - hiver
330-142	Salaires - autres
330-212	REER et fonds de pension
330-222	Régie des rentes
330-232	Assurance emploi
330-242	Fonds santé
330-252	C.S.S.T.
330-282	Assurances collectives

Éclairage des rues

340-681	Éclairage
---------	-----------

HYGIÈNE DU MILIEU

Distribution de l'eau

413-141	Salaires
413-142	Salaires - autres
413-212	REER et fonds de pension
413-222	Régie des rentes
413-232	Assurance emploi
413-242	Fonds santé
413-252	C.S.S.T.
413-282	Assurances collectives
413-310	Déplacements - employés
413-321	Timbres
413-331	Téléphone

Réseaux d'égout

413-951	Communauté municipale
---------	-----------------------

Enlèvement et destruction des ordures

451-446	Matières résiduelles - déchets domestiques
453-446	Matières résiduelles - matériaux secs

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

610-141	Salaires
610-142	Salaires - autres
610-212	REER et fonds de pension
610-222	Régie des rentes

610-232	Assurance emploi
610-242	Fonds santé
610-252	C.S.S.T.
610-282	Assurances collectives
610-310	Déplacements - employés
610-321	Timbres
610-331	Téléphone
610-953	Immatriculation

LOISIRS ET CULTURE

Centre communautaire

701-20-522	Entretien
701-20-681	Électricité

Patinoire extérieure

701-30-141	Salaires
701-30-222	Régie des rentes
701-30-232	Assurance emploi
701-30-242	Fonds santé
701-30-252	C.S.S.T.

Parcs et terrain de jeux

701-50-141	Salaires
701-50-222	Régie des rentes
701-50-232	Assurance emploi
701-50-242	Fonds santé
701-50-252	C.S.S.T.
701-50-310	Déplacements employés
701-50-321	Timbres
701-50-331	Téléphone

Activités culturelles

702-30-953	Bibliothèque
702-90-970	Dons à des organismes

FRAIS DE FINANCEMENT

Dettes à long terme

921-840	Intérêts – dettes à long terme
---------	--------------------------------

Autres frais de financement

990-840	Intérêts sur emprunt
990-850	Frais de banque
990-870	Gouvernement du Québec

Autres activités financières

03-500-00	Billets
03-550-00	Fonds de roulement

ADOPTÉE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2006

Madame Claudette Laflamme informe les citoyens présents sur l'état des revenus et dépenses comparés au budget en date du 30 novembre 2006.

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe les citoyens présents que la Municipalité de Piedmont procède actuellement à une très légère chloration de l'eau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Dupuis

a) Monsieur Dupuis demande s'il y a des postes à combler au C.C.U.

Monsieur le Maire informe les citoyens que présentement tous les postes sont comblés.

b) Monsieur Dupuis déplore que la date pour l'adoption du budget de la Régie de Police ait été devancée au 12 décembre 2006 au lieu du 19 décembre tel que prévu.

Monsieur le Maire informe les citoyens qu'il y avait une réunion de travail de la Régie le 12 décembre et qu'il a suggéré lors de cette réunion de procéder à l'adoption du budget avant ceux des municipalités locales.

c) Monsieur Dupuis demande si les négociations avec les policiers de la Régie sont terminées.

Monsieur le Maire informe les citoyens que les négociations se poursuivent.

d) Monsieur Dupuis s'informe relativement aux modifications au projet du Boisé du Nordais.

Monsieur Le Maire informe les citoyens que le remplacement des bâtiments 7, 8 et 9 par deux bâtiments de 6 unités chacun aura pour effet de diminuer la densité et diminuer le déblai ainsi que le déboisement.

e) Monsieur Dupuis s'informe sur le budget des activités récréatives.

Monsieur le Maire informe les citoyens sur le budget des activités récréatives.

f) Monsieur Dupuis déplore que la Maison des Jeunes Piedmont / St-Sauveur ne reçoive aucune subvention du CRSSS.

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité de Piedmont et la Ville de St-Sauveur ont adopté des résolutions pour appuyer la Maison des

Jeunes dans l'obtention d'aide financière auprès de différents organisme dont en autres le CRSSS.

Monsieur Handshin

Monsieur Handshin déplore la piètre qualité du système audio

Monsieur le maire informe les citoyens que la Municipalité fait des démarches auprès du fournisseur afin de trouver une solution aux problèmes qui perdurent depuis trop longtemps.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

7966-0107

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier